

Article 75c du Règlement

M. Baker (Nepean-Carleton): Je sais quand il est nécessaire d'agir ainsi, contrairement au député d'Ottawa-Centre (M. Evans).

M. Evans: Je comprends le principe.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député ne semble faire aucune différence entre un bill d'emprunt qui imposerait un fardeau de 14 milliards à notre économie et le bill sur la déductibilité de l'impôt foncier qui aurait profité immédiatement à tous les propriétaires.

M. Evans: Cela n'a aucun rapport avec le principe.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député sans même se lever marmonne la même chose que la dernière fois. Il est à côté du sujet et je voudrais lui dire que j'ai franchement pitié de lui.

M. Evans: Je ne vois pas le rapport entre ce que vous dites et le fait de mettre un terme à un débat du Parlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vais vous le montrer. Il est entendu qu'il faut qu'un gouvernement puisse à l'occasion écourter un débat. Toutefois, ce pouvoir est une arme si dangereuse qu'il faut qu'il sache s'en servir judicieusement. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit, il ne faudrait pas s'en servir dans le cas d'un bill comme celui-là qui peut imposer des charges énormes. En revanche quand un gouvernement a dans l'idée d'adopter un programme particulier qui présente certains avantages pour le pays, je considère qu'il est en droit de se servir de ce pouvoir s'il se heurte à une opposition aveugle comme cela s'est produit quand nous avons étudié le bill sur la taxe foncière. Il existe entre ce bill d'emprunt et le projet de loi sur le crédit d'impôt foncier une différence comparable à celle qu'il y a entre le jour et la nuit sur le plan des retombées.

M. Evans: Je suis heureux que vous ne soyez plus leader à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Si le gouvernement ose imposer la clôture ou faire une attribution du temps, alors, quand il n'a pas d'autre moyen, il a le pouvoir de tronquer le droit de parole des parlementaires. Lorsque j'étais leader du gouvernement à la Chambre, j'ai proposé certaines mesures qui, d'après moi, auraient permis au Parlement d'obliger davantage le gouvernement à rendre des comptes. Le Règlement a toutefois évolué dans un sens qui n'a pas permis au Parlement de s'affranchir un peu du gouvernement; c'est exactement le contraire; les pouvoirs du Parlement ont été érodés.

A chaque changement, le Parlement a de moins en moins le pouvoir de réclamer des comptes au gouvernement. Je voudrais croire et admettre sans arrière-pensée que le leader du gouvernement à la Chambre a bel et bien l'intention de donner aux partis de l'opposition et aux simples députés plus d'occasions d'obliger le gouvernement à leur rendre des comptes. J'espère que son projet de loi laissera d'une part au gouvernement le droit de gouverner, mais qu'il laissera d'autre part à l'opposition et aux autres députés qui ne font pas partie du cabinet le droit d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. C'est pour cela que nous sommes là. Dans ce contexte, nous avons donc le droit de critiquer publiquement les politiques du gouvernement. L'échec de la politique économique du gouvernement actuel transparait doublement dans ce projet de loi. Nous tenons compte, d'abord, du fait qu'il s'agit d'un montant de 14 milliards de dollars; ensuite, que la période dépasse le

délaï requis par le gouvernement. Aucun député digne du nom ne saurait appuyer la motion présentée par le président du Conseil privé (M. Pinard).

● (1630)

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'être ici.

Une voix: Les applaudissements vous sont-ils destinés?

M. Peterson: Je sais gré à mon collègue de son discernement, mais à mon avis on applaudit parce que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a terminé ses observations. Manifestement, je ne siège pas ici depuis bien longtemps; en fait, depuis seulement un an environ. Peut-être me reste-t-il encore beaucoup à apprendre, mais, ayant entendu les propos du député de Nepean-Carleton, j'aimerais résumer les leçons que j'en ai tirées.

Sauf erreur, il a dit que si nous étions saisis d'un bill important, nous n'aurions pas besoin de le débattre; nous pourrions nous mettre d'accord et l'adopter; l'opposition ne considérerait pas qu'il vaut la peine d'être débattu. Il a dit que puisque ce bill n'est pas important, ils allaient donc le débattre. Il a dit que nous ne sommes pas saisis d'un programme; donc ils vont le débattre.

M. Kilgour: Balivernes!

M. Peterson: C'est là ce que le député a dit. Je puis donner au député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) l'assurance que s'il consulte le compte rendu, il trouvera ces propos.

M. Baker (Nepean-Carleton): Lisez-le vous-même!

M. Peterson: Même si je suis tout nouveau député, je trouve que c'est une approche inacceptable.

Je m'inquiète d'un autre aspect de son discours. C'est à propos de ce que nous sommes en train de faire. Il a dit que le bill à l'égard duquel il a invoqué l'article 75c du Règlement et concernant le crédit d'impôt à l'intention des propriétaires de maisons est tout à fait différent de ce bill sur le pouvoir d'emprunt; qu'il était donc justifié d'agir comme il l'a fait, alors que nous ne le sommes pas en l'occurrence. Quand le gouvernement a-t-il raison d'invoquer l'article 75c du Règlement?

En tant que nouveau député, je pense qu'il serait bon de rappeler les propos du député de Nepean-Carleton, lorsqu'il a comparé le recours à la clôture lors du débat sur le drapeau avec son recours à la clôture en décembre 1979. Il a dit:

On a tenté sous le couvert du débat d'imposer de force aux députés des changements au Règlement de la Chambre. Ce n'est pas ce que j'ai l'intention de faire aujourd'hui. Ce que nous faisons, et je crois qu'il faut le faire bien comprendre aux Canadiens, c'est attribuer du temps en vertu de l'article 75c du Règlement. La mesure que nous proposons est beaucoup plus anodine.

En effet. Cela a été inscrit dans le Règlement pour une raison très importante, celle même qu'a invoquée le député de Nepean-Carleton à cette époque, et que je cite:

Si, comme parlementaire, j'éprouvais quelque scrupule à l'idée de présenter une motion de ce genre pour mettre fin au débat, tous ces scrupules se sont volatilisés il y a quelques instants lorsque j'ai vu que l'on présentait une longue suite de motions et d'autres questions qui n'ont rien à voir avec les travaux de la Chambre.

M. Kilgour: Vous n'avez que dix minutes.

M. Peterson: Permettez-moi de revenir à des choses qui ont été soulevées jusqu'à présent au cours du débat de cette